

**Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton du Pays de Lafayette
Commune de Saint Georges d'Aurac**

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2020

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mercredi 22 juillet 2020 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente, en respectant les « gestes barrières ».

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Martine GIRE et Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE et Grégory PITOT.

Absents excusés : Mesdames Françoise DOUBLET et Claudine PASTRE, Monsieur Jean-Claude TALLOBRE.

Pouvoir : Mme Claudine PASTRE donne pouvoir à Mme Christine PEGHAIRE.

Secrétaire de séance : M. Gilles BERINGER.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande au Conseil l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- délibération : choix durée d'amortissement sur réseau eaux usées.
- Délibération : achat matériel (tables + chaises) pour classe maternelle (GS).
- Délibération : Location modulaire pour accueillir classe maternelle.
- Délibération : devis S. VIGOUROUX pour travaux à l'intersection de la voie communale de Barret et la RN102.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2020

Pas de remarque. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Délibération : convention contrôle d'hydrants sur la commune de St-Georges-d'Aurac avec le SGEB : Le SDIS demande à avoir les données annuelles de contrôle des poteaux incendie. Le SGEB propose une convention annuelle pour le contrôle de la pression, du débit et du bon fonctionnement des 22 poteaux incendie de la commune, pour la somme de 990 € HT. Les conseillers, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec le SGEB.

3) Délibération : fixation du nombre d'administrateurs au sein du CA du CCAS : M. le Maire rappelle qu'au sein du CCAS, il doit y avoir autant de membres non élus que de membres élus, plus le Maire. Après avoir désigné 4 conseillers lors du précédent conseil, M. le Maire propose 4 membres non élus pour compléter le CCAS : Mesdames Christine BERINGER, Virginie GAILLARD, Michelle GRAF et Christine VARAGNE. Adopté à l'unanimité.

Le CCAS se réunira le vendredi 31 juillet à 14h00 pour établir le budget.

- 4) **Compte Epargne Temps** : Mme Françoise JOURDAIN, secrétaire comptable, a demandé si la municipalité serait d'accord pour mettre en place le CET pour tous les agents. Le CET consiste à mettre des jours de congés dans un compte, afin de les utiliser ultérieurement (retraite,...). M. le Maire proposera lors du prochain conseil une délibération avec les détails. Pour l'instant, il demande au conseil une délibération de principe pour accord. A l'unanimité, le conseil est favorable sur le principe de mettre en place le CET.
- 5) **Délibération : travaux d'extension du réseau électrique basse tension pour la maison d'habitation Darne, lieu-dit Tramisous à Azinières :**
M. Yvon DARNE ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.
Il reste à la charge de la municipalité le génie civil : 82 mètres à 10 €/ml : soit 820 €.
Adopté à l'unanimité des membres votants.
- 6) **Délibération :**
- **dissimulation de réseau impasse de l'ancien couvent : 30 % à la charge de la commune (soit 2579,61 € HT)**
- **éclairage public : 55 % à la charge de la commune (soit 1044,12 € HT).**
Les 2 délibérations sont adoptées à l'unanimité.
- 7) **Délibération : problème d'eau au village d'Azinières – présentation devis pour collectage des eaux pluviales**
Depuis plusieurs années, les eaux de ruissèlement de la voie communale s'évacuent sur des propriétés privées, engendrant des dégâts. Après avoir étudié sur place, la commission chemins propose de faire réaliser une coupe d'eau et d'araser le talus et refaire le fossé pour diriger les eaux pluviales vers la « rase de Vincent BOULET ». Devis de la société DELORME-TRAMONTIN : 3400 + 600 + 100 : 4100 €. Adoptée à l'unanimité.
- 8) **Délibération : suite à une modification de l'entrée de l'entreprise Siozade / Lisa, remblai du fossé avec canalisation des eaux pluviales du talus ferroviaire.**
Suite à un affaissement de la voie communale de « la gare » au niveau de la nouvelle entrée de l'entreprise Siozade & Lisa, la commission chemins propose de refaire le fossé, le buser sur 48 ml et refaire le revêtement de la voie. Devis : 6221,60 € HT. Adoptée à l'unanimité.
- 9) **Délibération : durée d'amortissement des dépenses de fonctionnement pour les travaux sur le réseau d'eaux usées dans le bourg :**
Proposition de passer la durée d'amortissement des travaux du bourg sur le réseau eaux usées de 30 ans à 60 ans. Avantage : diminution des dépenses annuelles de fonctionnement. Adoptée à l'unanimité.
- 10) **Délibération : Achat de matériel pour la classe maternelle (tables + chaises pour GS).**
Avec une augmentation de l'effectif des élèves inscrits à la rentrée prochaine, la commission école propose l'achat de 10 tables et 10 chaises pour les élèves de Grande Section (GS). Devis : 1189 €TTC. Adoptée à l'unanimité.

11) Délibération : Location d'un modulaire de 55 m² pour la classe maternelle :

Toujours lié à l'augmentation des effectifs à l'école, et compte tenu du protocole sanitaire lié au Covid-19, la commission école propose la location d'un modulaire de 55 m² pour accueillir les élèves de maternelle dans de meilleures conditions. Ce modulaire sera collé à la classe maternelle. Adoptée à l'unanimité.

Mme Caroline LOCUSSOL, institutrice de la classe maternelle, a demandé d'avoir un agent communal supplémentaire le matin (de 9h à 12h). Après réflexion, et après avoir rencontré les agents Cynthia COMPTE et Asmaa BERINGER, M. le Maire a proposé d'affecter Mme Asmaa BERINGER à l'aide maternelle de 9 h à 12h, et laisser Mme Cynthia COMPTE seule pour la préparation des repas de 9h à 12h. Certains travaux effectués par Mme BERINGER habituellement de 9 h à 12 h seront répartis différemment, notamment pour le ménage de la salle polyvalente, il a été décidé que les employés communaux (Xavier RIOL et Jean-Pierre GOMEZ) n'interviendront que les lundis après utilisation de la salle dans le week-end précédent. M. le Maire rappelle que c'est une situation exceptionnelle et qu'elle est temporaire pour l'année scolaire 2020-2021. A l'issue de cette période, chaque agent reprendra ses taches habituelles.

12) Délibération : Devis S. VIGOUROUX pour travaux d'amélioration de croisement sur la voie communale de Barret, à l'intersection de la RN102 :

Pour améliorer la sécurité des usagers de la voie communale de Barret au niveau de l'intersection avec la RN102, il est proposé de poser deux hydro tubes dans le fossé sur une longueur de 6 ml, et de nivelé le terrain au niveau de la voie afin que les véhicules sortant de Barret puisse se garer le long de la voie afin de laisser passer les véhicules arrivant de la RN102. Adoptée à l'unanimité.

13) Divers

- **Défibrillateur** : le défibrillateur est arrivé. Il sera mis en place à la salle polyvalente par l'électricien, M SABATOT. Une formation pour son utilisation sera organisée par la CCRHA début septembre, à l'attention de toute personne volontaire.
- **Présentation du bilan 2019 réalisé sur les 5 dernières années sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (rapport annuel conformément aux articles D 2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales)** : l'ARS AURA demande à ce qu'un bilan soit présenté au conseil municipal sur les 5 dernières années. Sur le réservoir de Malgascon, l'eau est de très bonne qualité avec une conformité bactériologique et chimique à 100 %. Sur le réservoir du bourg, l'eau est de bonne qualité avec une conformité bactériologique à 96 % (1 problème bactériologique le 16/12/2019) et une conformité chimique à 100 %.
- **Ronde des sorcières 2020** : La 3^e édition est fixée au 31 octobre 2020. Les organisateurs demandent l'autorisation d'ouvrir le chemin qui va de la sortie d'Azinières au pont du Suc. Même si certains conseillers pensent que ce sera très compliqué de rouvrir ce chemin, le conseil autorise les organisateurs à effectuer les travaux.

La séance est levée à 23h00.